

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2026.105**Séance du **VINGT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-SIX**

Date de la convocation : Mardi 13 octobre

Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Membres en exercice : 33

Quorum : 17

25 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, TREBOZ Valentin, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

7 absents ayant donné pouvoir :

Christine MOUCHET à Jean-Pierre BELMAS – Michel COLLOT à Maurice BERTRAND Jean-Paul VALLENET à Patrick SILLARD – Éric GUENEZ à Patrick ANTOINE – Louis-David MOLS à Joël BAUD – Florian BOURGEOIS à Valentin TREBOZ – PELLIER Karl à Anne-Lise VOUTAY-MERMET

1 absent excusé sans pouvoir : Serge LEVET***Objet : Règlements des services d'accueil enfance et ALSH secteur jeune – Année scolaire 2026/2027***

Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée délibérante la modification du règlement des services périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2026/2027.

La configuration de l'accès à l'école maternelle René CASSIN présente une forte pente pouvant mettre en difficulté certains usagers (poussettes double ou plus, PMR).

Il est proposé au conseil municipal la création d'un service payant « Pédibus » permettant l'accompagnement des enfants concernés de la plateforme nord (accès élémentaire) vers la porte centrale (accès maternelle).

N° 2026.105

La modification suivante est à apporter au règlement des services d'accueil enfance 3/11 ans :

Création de l'article « I.6. Le pédibus » : « Un service d'accompagnement (pédibus) des enfants de l'école maternelle René Cassin est proposé exclusivement aux familles justifiant de l'impossibilité temporaire ou permanente d'emprunter la rampe menant à l'école maternelle.

Ce service est payant et nécessite une inscription préalable selon les modalités appliquées au service périscolaire, dans la limite des places disponibles. »

Le règlement susmentionné est applicable du 2 novembre 2026 au 31 août 2027, étant précisé que cette délibération abroge et remplace la délibération 2026-100 du 28 septembre 2026 approuvant une précédente mise à jour dudit règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 abstention (Valérie GUGLIOTTA) et 31 voix pour :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le règlement figurant en annexe pour l'année scolaire 2026/2027, incluant les modifications précitées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 26 octobre 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 26/10/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.